

Commission de Surveillance et Contrôle des Opérations Electorales Du District Artois de Football

PROCES VERBAL REUNION DU JEUDI 16 MAI 2024 A 18H15

Président : Jean Marie DASCOTTE

Présents : Marie Claire DUEZ -Gérard COFFRE - Francis DAUTREMEL

Excusé : Jean Baptiste BEAUVENTRE

Assistent sans participation au débat ni prise de décision : Sylvie BRUNET en qualité de Directrice Administrative

La séance est ouverte par Monsieur Jean Marie DASCOTTE, Président de séance.

En préambule, il rappelle que cette Commission a pour objet d'examiner la recevabilité des candidatures reçues dans le cadre :

- De l'élection du Comité de Direction du District Artois de Football pour le mandat 2024/2028,
- De l'élection du Représentant des Clubs à l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Pas de Calais.

Ces élections devant se tenir lors de l'Assemblée Générale du District prévue le vendredi 14 juin 2024 La Commission a compétence pour se réunir et statuer en la matière en vertu des dispositions de l'article 16 des Statuts du District qui dispose :

« Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au Comité de Direction du District Artois de Football tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats ».

I – Election du Comité de Direction du District Artois de Football – Mandature 2024/2028

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article 13 des Statuts du District, le Conseil de Direction est composé de 20 membres.

16 membres

1 arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a

1 éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b

1 femme

1 médecin

La Commission constate qu'à ce jour le District a reçu 1 liste candidate :

- 1 liste conduite par Mme Evelyne BAUDUIN

Il est procédé aux vérifications de la recevabilité de la liste susmentionnée.

A – Liste conduite par Mme. Evelyne BAUDUIN

1- Vérification de la recevabilité de l'acte de candidature :

La Commission constate que la déclaration de candidature a été régulièrement transmise par courrier électronique envoyé au District, sur l'adresse électronique officielle en date du 14/05/2024 soit 30 jours avant la date de l'assemblée générale du District; la date butoir d'envoi des candidatures ayant ainsi été fixée au Mercredi 15 Mai 2024 à minuit (tenue compte de la date à laquelle la déclaration a été envoyée).

La liste est régulièrement composée de 20 membres dont 1 arbitre, 1 éducateur, 1 femme, 1 médecin à savoir les candidats suivants dans l'ordre présenté :

- 1 – Mme. Evelyne BAUDUIN - Présidente
- 2 – M. Serge HERMAN - Président Délégué
- 3 – M Denis LAMORILLE - Secrétaire Général
- 4 – M. Daniel SION - Trésorier Général
- 5 – M. Serge PAUCHET - Arbitre
- 6 – M. François THIBAUT - Educateur
- 7 – Mme. Nathalie COCKENPOT - Femme
- 8 – M. Francis LEYVAL - Médecin
- 9 – M. Jean-Luc BERNARD - Membre
- 10 – Mme. Delphine BRESA - Membre
- 11 - M. Jean-Pierre CERER - Membre
- 12 – M. Eric CHAPPE - Membre
- 13 – M. Didier Clay - Membre
- 14 – M. Alain DELHAYE - Membre
- 15 – M. Rémy DENEUVILLE – Membre
- 16 – M. Philippe DUPONT - Membre
- 17 – Mme. Micheline GOLAWSKI - Membre
- 18 – M. Cédric HOYEZ - Membre
- 19 – M. Jean-Marie HUYS - Membre
- 20 – M. Pascal WATEL – Membre

En l'état, la liste conduite par Mme Evelyne BAUDUIN respecte bien les dispositions de l'article 13 des Statuts du District.

2- Vérification des conditions générales d'éligibilité :

La Commission procède à la vérification du respect des conditions générales d'éligibilité en référence à l'article 13.2 pour l'ensemble des membres candidats déclarés sur la liste conduite par Mme Evelyne BAUDUIN.

La Commission confirme le respect de l'ensemble des conditions générales d'éligibilité en référence à l'article 13.2 pour l'ensemble des membres constituant la liste conduite par Mme Evelyne BAUDUIN.

3- Vérification des conditions particulières d'éligibilité :

Outre les conditions générales d'éligibilité, les dispositions de l'article 13 des Statuts du District invitent la Commission à procéder à la vérification du respect des conditions particulières d'éligibilité pour certains membres de la liste candidate : arbitre, éducateur, femme, médecin.

La Commission confirme le respect de l'ensemble des conditions générales et particulières d'éligibilité pour l'ensemble des candidats. En conséquence, et au regard de ce qui précède, la Commission déclare recevable la liste conduite par Mme Evelyne BAUDUIN.

II – Election du Représentant des Clubs à l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Pas-de-Calais

A- Etude de la recevabilité des candidatures

Le District a reçu à ce jour 1 déclaration de Mme Nicole DELHAYE le 23 avril 2024.

La Commission après vérification, confirme la recevabilité et le respect des conditions prévues par l'article 5 des Statuts du Comité Départemental.

Voies de recours :

Les élections visées par le présent procès-verbal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire de Lille.

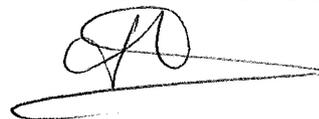
La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent procès-verbal sur le site Internet du District, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Liévin, le 16 mai 2024

Le Président de la Commission
Jean-Marie DASCOTTE



La Secrétaire de la Commission
Marie Claire DUEZ



Les Membres de la Commission

Gérard COFFRE



Francis DAUTREMÉPUS

